

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 20 JUIN 2025**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 10
Procurations : 4
Absente : 1

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : PANTEL BEILLA Emilie à GOEURY Béatrice, PARENT Philippe à DOLADILLE Damien, RODIER Sylvain à BRUNET Jean-Marie, SOULIER Anne à CONSTANT Sandrine.

Absente : Madame DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

21 – OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES APPARTENANT À MONSIEUR ET MADAME SAINT-LEGER FABRICE ET VERONIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole souhaite faire l'acquisition des parcelles situées section E numéros 300, 301 et 302 pour une superficie de 85a 10ca appartenant à Monsieur et Madame SAINT-LEGER Fabrice et Véronique.

Les parcelles se trouvent à proximité de la départementale D987 entre le village du Rouget et des Faux. L'ensemble du parcellaire est en lande plus ou moins boisée. Au cadastre, la parcelle E302 est déclarée en pâture, tandis que les parcelles E300 et E301 sont en nature de Landes. Les parcelles sont classées en zone naturelle.

Lors de la visite de terrain du 30 octobre 2024, la SAFER Lozère a réalisé un avis de valeur. L'avis de valeur est émis selon la nature réelle du couvert végétal et du prix du marché observé sur le secteur.

Considérant l'accessibilité de la parcelle, la topographie des lieux, l'occupation et la nature réelle des parcelles. L'ensemble des éléments pris en compte porte l'avis de valeur du foncier à 1 100 € l'hectare soit 936.10€ pour les 85a 10ca.

Après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable pour l'acquisition des parcelles section E numéros 300, 301 et 302 au prix de 936.10 € conformément à l'avis de valeur réalisé par la SAFER Lozère ;
- DESIGNÉ l'Office Notarial de Saint-Chély d'Apcher pour signer l'acte de vente ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Maire,

Monsieur Samuel SOULIER

